

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-quinzième session

Rome, 10-14 juin 2024



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

CONSEIL

(à la fin de la 43^e session de la Conférence)

Président indépendant du Conseil: M. Hans Hoogeveen

Afghanistan ³	Chine ¹	Inde ³	Norvège ³
Allemagne ^{2,6}	Congo ¹	Indonésie ¹	Ouganda ³
Angola ²	Costa Rica ²	Italie ³	Pakistan ³
Arabie saoudite ³	Côte d'Ivoire ²	Japon ¹	Panama ³
Argentine ²	Croatie ^{1,4}	Kenya ²	Pérou ¹
Australie ³	Égypte ³	Koweït ¹	Philippines ¹
Bahamas ²	Espagne ^{3,9}	Lesotho ³	Qatar ²
Bangladesh ¹	États-Unis d'Amérique ²	Lithuanie ^{2,7}	République de Corée ¹
Bélarus ¹	Éthiopie ¹	Maroc ³	Royaume-Uni ^{1,12}
Brésil ²	Géorgie ^{3,5}	Mauritanie ²	Slovénie ^{2,8}
Cameroun ³	Guinée ²	Mexique ²	Soudan ^{2,10}
Canada ²	Guinée équatoriale ¹	Nicaragua ¹	Thaïlande ^{3,11}
Chili ¹			

¹ Mandat: de la fin de la 42^e session de la Conférence (juin 2021) jusqu'au 30 juin 2024.

² Mandat: du 1^{er} juillet 2022 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

³ Mandat: de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'au 30 juin 2026.

⁴ La Croatie remplace la Bosnie-Herzégovine de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'au 30 juin 2024.

⁵ La Suisse remplacera la Géorgie de la fin de la 44^e session de la Conférence jusqu'au 30 juin 2026.

⁶ La France remplacera l'Allemagne du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁷ La Lituanie remplace Israël de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁸ L'Ukraine remplacera la Slovénie du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁹ Le Royaume-Uni remplacera l'Espagne de la fin de la 44^e session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

¹⁰ Le Soudan remplace l'Iraq pendant la partie du mandat restant à courir (de la fin de la 43^e session de la Conférence jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence), l'Iraq étant considéré comme démissionnaire au sens du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

¹¹ La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026.

¹² Le Royaume-Uni remplace l'Espagne du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024.

CONSEIL

(au 1^{er} juillet 2024)

Président indépendant du Conseil: M. Hans Hoogeveen

Afghanistan ²	Congo ³	Islande ³	Norvège ²
Angola ¹	Costa Rica ¹	Inde ²	Ouganda ²
Argentine ¹	Côte d'Ivoire ¹	Indonésie ³	Pakistan ²
Arabie saoudite ²	Croatie ³	Italie ²	Pays-Bas (Royaume des) ³
Australie ²	Égypte ²	Japon ³	Panama ²
Bahamas ¹	Équateur ^{3,4}	Kenya ¹	Philippines ³
Bangladesh ³	Espagne ^{2,9}	Koweït ³	Qatar ¹
Brésil ¹	États-Unis d'Amérique ¹	Lesotho ²	République de Corée ³
Burundi ³	France ^{1,6}	Lituanie ^{1,7}	République-Unie de Tanzanie ³
Cameroun ²	Géorgie ^{2,5}	Maroc ²	Soudan ^{1,10}
Canada ¹	Guatemala ³	Mauritanie ¹	Thaïlande ^{2,11}
Chili ³	Guinée ¹	Mexique ¹	Ukraine ^{1,8}
Chine ³			

¹ Mandat: du 1^{er} juillet 2022 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

² Mandat: de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'au 30 juin 2026.

³ Mandat: du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 45^e session de la Conférence (2027).

⁴ Le Pérou remplacera l'Équateur du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la fin de la 45^e session de la Conférence (2027).

⁵ La Suisse remplacera la Géorgie de la fin de la 44^e session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

⁶ La France remplacera l'Allemagne du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁷ La Lituanie remplace Israël de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁸ L'Ukraine remplacera la Slovénie du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁹ Le Royaume-Uni remplacera l'Espagne de la fin de la 44^e session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

¹⁰ Le Soudan remplace l'Iraq pendant la partie du mandat restant à courir (de la fin de la 43^e session de la Conférence jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence), l'Iraq étant considéré comme démissionnaire au sens du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

¹¹ La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026.

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-quinzième session

Rome, 10-14 juin 2024

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2024

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

	Page
Questions de procédure	1
Questions liminaires.....	1
Déclaration du Directeur général	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	1
Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction.....	1
Questions relatives au Programme.....	1
Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023	1
Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes.....	3
Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	4
Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	6
Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main.....	8
Rapports des conférences régionales.....	8
Rapports des comités du Conseil	9
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (138 ^e session) et du Comité financier (199 ^e session) (Rome, mai 2024).....	9
Rapport de la 138 ^e session du Comité du Programme (Rome, 20-24 mai 2024).....	9
Rapports des 199 ^e (Rome, 20-24 mai 2024) et 200 ^e (Rome, 29-31 mai 2024) sessions du Comité financier.....	10
Rapport de la 120 ^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 25-27 mars 2024)	10
Questions relatives à la gouvernance	11
Réseau des bureaux de pays de la FAO	11
Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies intitulé <i>Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i> (JIU/REP/2023/5) et réponse de la Direction	12
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 174 ^e session (Rome, 4-8 décembre 2023).....	13
Autres questions	13
Représentation du Groupe régional pour le Pacifique Sud-Ouest au Conseil de la FAO	13
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.....	14
Calendrier 2024-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM	14
Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel.....	14
Nomination d'un président suppléant du Comité de recours	14
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO.....	15

ANNEXES

- A** **Ordre du jour de la 175^e session du Conseil**
- B** **Liste des documents**
- C** **Résolution 1/175 – Commission des statistiques agricoles
pour l'Amérique latine et les Caraïbes**
- D** **Calendrier 2024-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO,
du FIDA et du PAM**

Questions de procédure

Questions liminaires¹

1. La 175^e session du Conseil s'est tenue du 10 au 14 juin 2024, sous la présidence de M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil.

Déclaration du Directeur général²

2. Le Directeur général, M. Qu Dongyu, a prononcé une déclaration à l'adresse du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier³

3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session, tels que modifiés.
4. Le Conseil a approuvé les méthodes de travail énoncées dans le document intitulé *Méthodes de travail pour la 175^e session du Conseil* (CL 175/INF/5).
5. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe A du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction⁴

6. Le Conseil a élu trois vice-présidents pour sa session: M. Cissé Seydou (Côte d'Ivoire), M^{me} Stefania Costanza (Italie) et M. Khalid Yousuf Al-Sada (Qatar).
7. Le Conseil a élu M. Mina Rizk (Égypte) Président du Comité de rédaction, lequel est composé des membres suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Koweït et Maroc.

Questions relatives au Programme

Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023⁵

8. Le Conseil:
 - a) a accueilli favorablement le document intitulé *Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023* (C 2025/8) et a souscrit aux conclusions de la Réunion conjointe du Comité du Programme (138^e session) et du Comité financier (199^e session);
 - b) a félicité l'Organisation pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023, compte tenu du contexte mondial difficile et des crises qui ont marqué la période biennale, et en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et les objectifs de développement durable (ODD) qui y sont énoncés;
 - c) a félicité la FAO pour le niveau record des contributions volontaires qu'elle est parvenue à mobiliser, lequel atteste la confiance placée dans l'Organisation et l'ampleur croissante des besoins, et a insisté sur l'importance toute particulière de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
 - d) a demandé à la Direction, lors de la préparation du Programme de travail et budget (PTB) 2026-2027, de préciser, dans la mesure du possible, l'affectation prévue des ressources extrabudgétaires, afin de garantir une transparence totale en ce qui concerne l'utilisation des contributions volontaires aux fins de la mise en œuvre des priorités

¹ CL 175/PV/1; CL 175/PV/9.

² CL 175/PV/1; CL 175/PV/9.

³ CL 175/1 Rev.1; CL 175/INF/1; CL 175/INF/3; CL 175/INF/5; CL 175/PV/1; CL 175/PV/9.

⁴ CL 175/PV/1; CL 175/PV/9.

⁵ C 2025/8; C 2025/8 Annexes web 1 à 9; CL 175/PV/1; CL 175/PV/2; CL 175/PV/9.

convenues au titre du Cadre stratégique, et conformément aux dispositions des Textes fondamentaux;

- e) a demandé à la FAO de continuer à promouvoir les activités normatives fondées sur des éléments scientifiques et factuels, notamment en apportant son soutien au Codex Alimentarius ainsi qu'à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à sa solution ePhyto, y compris par l'allocation de ressources suffisantes du budget ordinaire de l'Organisation dans le prochain PTB;
 - f) a indiqué qu'il était important de protéger et de financer les mécanismes intergouvernementaux, tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);
 - g) a demandé à la FAO de soutenir davantage la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, compte tenu du rôle primordial que joue ce type d'agriculture pour la sécurité alimentaire mondiale et la réalisation des ODD;
 - h) a prié la FAO de faire rapport sur l'exécution de toutes ses stratégies, y compris la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, les mesures prises pour promouvoir la généralisation de l'action anticipatoire au niveau national, et les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, conformément aux engagements pris ainsi que dans les prochains rapports sur l'exécution du Programme;
 - i) a demandé à la FAO de faire le point sur les efforts qu'elle accomplit pour obtenir davantage de contributions volontaires flexibles, notamment s'agissant de renforcer les capacités des membres clés du personnel qui participent aux négociations visant à lever des fonds auprès des partenaires fournisseurs de ressources;
 - j) a demandé à la FAO d'ajouter des points de référence et des jalons pour les indicateurs définis dans le cadre de résultats, y compris de prévoir une évaluation des résultantes, en s'inspirant des bonnes pratiques établies dans d'autres organismes des Nations Unies; ces éléments seront examinés en consultation avec les membres lors du PTB 2026-2027 et il en sera rendu compte dans les prochains rapports sur l'exécution du Programme;
 - k) a souligné l'importance du Programme de coopération technique (PCT), du maintien d'une approche équilibrée dans le cadre des activités menées conformément aux domaines prioritaires du Programme (DPP), ainsi que d'un financement adéquat au titre du Programme ordinaire dans le cadre du prochain PTB, et a demandé à la FAO de tenir les membres informés de la répartition des ressources du PCT;
 - l) a demandé à la FAO de rendre compte des efforts qu'elle déploie pour réduire le taux élevé de vacances de postes et raccourcir le processus de sélection, ainsi que pour assurer une représentation géographique équitable et la parité femmes-hommes à tous les niveaux de l'Organisation;
 - m) a prié la Direction de tenir les membres informés des discussions sur l'équilibre entre les ressources extrabudgétaires et les contributions ordinaires, et des conséquences que cela implique pour la gouvernance et les activités de l'Organisation.
9. Le Conseil a approuvé le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023 et a recommandé que celui-ci soit présenté à la Conférence de la FAO, à sa 44^e session, pour approbation.

Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes⁶

10. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations présentées dans le document intitulé *Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes* (CL 175/4), et en particulier:

- a) s'est dit préoccupé par la tendance à la hausse de l'insécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national, a souligné que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë allait croissant, comme l'indiquait la dernière édition du Rapport mondial sur les crises alimentaires, et a insisté sur la nécessité d'accomplir des progrès plus importants et immédiats dans la réalisation des ODD, en particulier l'ODD 2 (Élimination de la faim);
- b) a pris note du point qui a été fait par l'Économiste en chef sur la situation en matière de sécurité alimentaire au Soudan et a demandé à la FAO de fournir, dans le cadre de son mandat, l'appui immédiat dont le Soudan avait besoin, en particulier dans le secteur agricole, pour faire face à l'insécurité alimentaire grave;
- c) a exprimé l'inquiétude la plus vive face à la situation humanitaire et à l'insécurité alimentaire catastrophiques auxquelles sont confrontés le Soudan, le Soudan du Sud, Haïti, la région du Sahel et d'autres régions en proie à des conflits, et a prié la Direction de la FAO de donner dans les prochains rapports qu'elle adresserait au Conseil davantage d'informations sur les interventions agricoles d'urgence qu'elle déploie dans les contextes de crise;
- d) a demandé que la FAO, en association avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, dans le cadre de leurs mandats respectifs, élabore et mette en œuvre un programme intégré afin de s'attaquer à la situation en Haïti au moyen d'une stratégie à court et moyen terme orientée vers le renforcement de la production alimentaire locale, et d'intensifier le développement des chaînes de valeur et de mettre en place des politiques et des institutions publiques qui permettent de développer une vision à long terme pour le secteur agricole et les communautés rurales du pays;
- e) a exhorté la FAO à entamer dès que possible le processus de nomination de son représentant en Haïti, et à doter le Bureau de pays du budget et du personnel dont il a absolument besoin pour relever les défis qui se posent dans le pays en termes de sécurité alimentaire et de nutrition;
- f) a demandé que la FAO fasse régulièrement rapport sur les interventions menées et les progrès accomplis en Haïti et que l'on inscrive cette question à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil et des comités concernés;
- g) a souligné qu'il était urgent que les membres et la communauté internationale unissent leurs forces et augmentent les investissements dans les systèmes agroalimentaires, tout en mettant l'accent sur l'importance de l'action anticipatoire, du renforcement de la résilience et de la transposition à plus grande échelle des interventions afin de remédier aux principales causes de la tendance mondiale en matière d'insécurité alimentaire chronique et aiguë, en prenant appui sur le CSA pour faire en sorte que l'action menée soit inclusive;
- h) a insisté sur la nécessité de poursuivre l'assistance humanitaire d'urgence dans le contexte plus large du nexus action humanitaire-développement-paix, en intensifiant les interventions d'urgence et les interventions alimentaires et agricoles et en investissant à plus long terme dans le renforcement de la résilience;
- i) s'est félicité des travaux de la FAO sur le suivi et l'évaluation des marchés de produits, ainsi que de la contribution de l'Organisation à l'amélioration de la transparence des marchés, et a souligné qu'il était important de disposer,

⁶ CL 175/4; CL 175/PV/6; CL 175/PV/7; CL 175/PV/8; CL 175/PV/9.

notamment par l'intermédiaire du Système d'information sur les marchés agricoles, de données et d'informations objectives et récentes, en particulier au vu du nombre croissant de risques et de menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire mondiale;

- j) a souligné qu'il était important de maintenir ouverts les flux du commerce d'intrants et de produits alimentaires et agricoles pour éviter les incidences négatives sur la sécurité alimentaire mondiale, tout en empêchant les éléments faussant les échanges commerciaux et les obstacles injustifiés au commerce de ces marchandises;
- k) a demandé à la Direction de la FAO de surveiller les incidences des mesures économiques, financières et commerciales sur la sécurité alimentaire et la nutrition pendant la crise alimentaire mondiale, rappelant à cet égard le rapport présenté au titre du point 4 de l'ordre du jour de sa 174^e session, et le Programme 2030, et de tenir les membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations aux organes directeurs de la FAO⁷.

Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)⁸

11. Le Conseil:

- a) a rappelé le rapport présenté au titre du point 5 de l'ordre du jour de sa 174^e session et a accueilli avec satisfaction l'examen et l'évaluation complets présentés dans le document intitulé *Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes* (CL 175/4);
- b) a rappelé le rapport publié par l'initiative mondiale du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), qui indique que la totalité de la population de la bande de Gaza (2,23 millions de personnes) fait face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et que, selon les prévisions, la moitié de la population de Gaza (1,11 million de personnes) devrait se trouver dans une situation catastrophique (phase 5 de l'IPC);
- c) a exprimé de nouveau l'inquiétude la plus vive face à la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza et à ses graves conséquences sur la population civile, notamment sur les femmes et les enfants, qui sont touchés de manière disproportionnée;
- d) a souligné qu'il importait de prévenir une nouvelle déstabilisation et une escalade du conflit dans la région, lesquelles entraveraient la concrétisation progressive de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour tous;
- e) a pris note avec préoccupation de l'évaluation d'avril 2024 des dommages causés au secteur agricole dans la bande de Gaza, réalisée par le Centre satellitaire des Nations Unies (UNOSAT), selon laquelle 81 km² de terres agricoles dans la bande de Gaza ont été endommagés et la proportion de terres agricoles endommagées depuis la précédente analyse, effectuée en janvier 2024, a augmenté de 33 pour cent;
- f) a estimé que le conflit en cours et les restrictions de l'accès à Gaza étaient les principaux facteurs responsables de la destruction et de la détérioration massives du secteur agricole (pourvoyeur d'aliments produits localement) et des niveaux élevés de l'insécurité alimentaire aiguë pour l'ensemble des 2,2 millions d'habitants de la bande de Gaza;

⁷ Les États-Unis d'Amérique se sont désolidarisés de ce paragraphe.

⁸ CL 175/4; CL 175/PV/6; CL 175/PV/9.

- g) a noté que la restriction importante de l'espace humanitaire a limité l'acheminement et la distribution de l'aide et des biens humanitaires dans la bande de Gaza, et que le risque de famine irait croissant de jour en jour, tant que se poursuivraient le conflit et les restrictions de l'aide humanitaire;
- h) a exprimé sa vive préoccupation concernant la hausse de la violence en Cisjordanie, notamment de la violence perpétrée par les colons, et concernant l'interdiction d'accès aux terres agricoles, le contrôle des frontières, la confiscation de terres, la destruction des actifs agricoles et le contrôle des ressources en eau, qui limitent les possibilités de renforcer la sécurité alimentaire des Palestiniens;
- i) a réaffirmé qu'il fallait fournir d'urgence aux civils dans l'ensemble de la bande de Gaza un accès total, rapide, sûr et sans entrave aux biens et services essentiels, y compris, mais pas exclusivement, à l'eau et à la nourriture, a encouragé la création de couloirs humanitaires et la mise en place d'autres initiatives visant à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à destination des civils et a accueilli favorablement les efforts consentis à cet égard, notamment en vue de mettre en œuvre tous les moyens possibles de délivrer une assistance humanitaire;
- j) a souligné que le déplacement interne de la population civile, y compris des enfants et des personnes âgées, en particulier dans les cas de conflit armé, exacerbe l'insécurité alimentaire aux niveaux national, régional et international;
- k) a exprimé son ferme soutien à l'égard de tous les efforts déployés aux niveaux régional et international, notamment l'initiative dirigée par les États-Unis d'Amérique, annoncée le 31 mai, ainsi que le travail de médiation mené par l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et le Qatar, en vue de permettre un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages, une forte hausse de l'assistance humanitaire et le rétablissement des services de base, qui contribueraient à améliorer la situation en matière de sécurité alimentaire à Gaza;
- l) s'est félicité de l'initiative «Food for Gaza» («Nourrir Gaza»), menée par le Gouvernement de l'Italie en coopération avec la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a pour but de faciliter l'accès à l'aide alimentaire, d'alléger les souffrances de la population et de parvenir à la sécurité alimentaire dans la bande de Gaza;
- m) a souligné qu'il importait d'assurer un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire via les points de passage de la frontière, ainsi que le passage dans des conditions de sécurité du personnel des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et de tous les organismes humanitaires dans les zones de conflit, en particulier dans la bande de Gaza;
- n) a rappelé les Directives volontaires de la FAO à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et leur pertinence, en particulier au vu de la situation dans la bande de Gaza, et a souligné qu'il importait, pour les agriculteurs de Cisjordanie, de pouvoir accéder dans des conditions de sécurité à leurs exploitations et aux ressources agricoles vitales;
- o) a rappelé le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées du CSA (CSA-CDA) et sa pertinence, notamment dans le contexte du nexus action humanitaire-développement-paix (nexus HDP), des effets des conflits armés sur la sécurité alimentaire, des interventions d'urgence, de l'aide au relèvement et du renforcement de la résilience, ainsi que du rétablissement des systèmes alimentaires dans la bande de Gaza;
- p) a dit appuyer l'appel humanitaire de 2023 renouvelant la demande faite par la FAO tendant à ce que lui soit octroyée la somme de 1,9 milliard d'USD pour aider près

de 50 millions de personnes, y compris la population palestinienne, à avoir accès à un approvisionnement constant en aliments riches au plan nutritionnel, les aider à se relever et créer un socle de résilience en prévision de futures crises;

- q) s'est félicité du plan d'intervention humanitaire de 2023 de la FAO pour la Palestine visant à faire en sorte qu'une action coordonnée, efficace et fondée sur les besoins soit menée dans le Territoire palestinien occupé, en collaboration avec le PAM et les partenaires locaux et internationaux, et a demandé à la FAO de tenir les membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations aux organes directeurs de la FAO;
- r) a appelé la FAO à s'acquitter des tâches ci-après, dans le cadre de son mandat:
- i. poursuivre l'évaluation de la situation à Gaza et de ses conséquences sur le droit à l'alimentation;
 - ii. continuer à fournir une assistance technique et des intrants agricoles à Gaza;
 - iii. collaborer avec la communauté internationale pour mettre un terme à la détérioration de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire à Gaza;
 - iv. recourir aux instruments internationaux et aux directives volontaires pour garantir le droit à une alimentation adéquate et l'aide aux populations touchées à Gaza;
 - v. continuer à préparer les efforts de relèvement rapide, de reconstruction et de redressement à Gaza et les soutenir, lorsque les solutions politiques auront été trouvées et en coordination avec la communauté internationale, notamment en épaulant la Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies à Gaza;
- s) a demandé à la FAO de tenir les membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations aux organes directeurs de la FAO;
- t) a décidé de rester saisi de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session.

Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)⁹

12. Le Conseil^{10, 11, 12, 13, 14}:

⁹ CL 175/4; CL 175/PV/7; CL 175/PV/9.

¹⁰ Le Conseil a rejeté par vote nominal la «Proposition d'amendement 1 du Bélarus – point 6». Suffrages exprimés: 22; voix pour: 2; voix contre: 20; abstentions: 16.

¹¹ Le Conseil a rejeté par vote nominal la «Proposition d'amendement 2 du Bélarus – point 6». Suffrages exprimés: 22; voix pour: 3; voix contre: 19; abstentions: 17.

¹² Le Conseil a rejeté par vote nominal la «Proposition d'amendement 3 du Bélarus – point 6». Suffrages exprimés: 22; voix pour: 3; voix contre: 19; abstentions: 17.

¹³ Le Conseil a adopté par vote nominal la «Proposition communiquée par le Président indépendant du Conseil – point 6». Suffrages exprimés: 29; voix pour: 27; voix contre: 2; abstentions: 11.

¹⁴ L'Argentine, le Brésil, l'Égypte et l'Italie ont émis des déclarations expliquant leur position, lesquelles figurent dans le compte rendu *in extenso* de la session.

- a) a exprimé de nouveau l'inquiétude la plus vive concernant l'impact de la guerre menée par la Fédération de Russie en Ukraine sur la population civile et la progression de l'insécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national;
- b) s'est félicité de la reprise des exportations agricoles ukrainiennes via la mer Noire, soulignant qu'il était nécessaire de permettre des exportations sans entrave depuis l'Ukraine ainsi que la reprise totale de la production agricole ukrainienne;
- c) s'est félicité de l'initiative humanitaire «Céréales d'Ukraine» menée en partenariat avec le PAM, dans le cadre de laquelle plus de 200 000 tonnes de produits agricoles ukrainiens ont déjà été livrés en Somalie, en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, au Yémen et au Soudan;
- d) s'est dit reconnaissant de l'action menée par la FAO en Ukraine et a demandé à l'Organisation de poursuivre son travail à l'appui de l'Ukraine et de son gouvernement, l'objectif étant de rétablir la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés locales, de relancer les chaînes de production et de valeur agricoles de première importance, notamment grâce au déminage des terres agricoles, et d'améliorer la coordination et le soutien technique aux fins du bon fonctionnement des services essentiels du système alimentaire;
- e) a salué l'action de la FAO visant à atténuer et à surveiller les incidences de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire dans le monde et en Ukraine et a demandé à la FAO de continuer à évaluer les dégâts causés à l'agriculture et au secteur alimentaire en Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et les coûts de reconstruction et de redressement du secteur agricole ukrainien compte tenu des pertes et dommages provoqués par l'agression armée, en coordination avec la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies;
- f) a appelé la FAO à s'acquitter des tâches ci-après, dans le cadre de son mandat:
 - i. continuer de suivre de près les conséquences sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris grâce à l'analyse régulière et complète des données relatives aux effets de la guerre sur les systèmes alimentaires;
 - ii. mettre au point des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets de la guerre sur la sécurité alimentaire mondiale en prévoyant, entre autres, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires;
 - iii. se préparer à aider à remettre sur pied l'agriculture, l'agrologistique, les systèmes agroalimentaires, le commerce et les marchés dans les zones touchées, en coopération avec d'autres organisations des Nations Unies et organisations compétentes;
 - iv. soutenir les projets d'assistance technique et d'investissement, notamment ceux que mettent en œuvre les institutions financières internationales, selon les besoins;
 - v. coopérer avec les instances responsables du Registre des dommages pour l'Ukraine, notamment en fournissant des informations sur les dommages causés au secteur agricole ukrainien;
- g) a demandé à la FAO de rendre régulièrement compte aux membres, notamment par l'intermédiaire de ses organes directeurs, des mesures prises au regard de ce qui précède;
- h) a décidé de rester saisi de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session.

Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main¹⁵

13. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document intitulé *Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main* (CL 175/INF/6), et en particulier:

- a) a noté l'augmentation du nombre de pays participant à l'initiative Main dans la main, lequel était de 68 en avril 2024 sur un objectif total de 71, ainsi que l'amélioration de l'équilibre entre les régions;
- b) a pris acte des possibilités importantes offertes aux membres par le Forum de l'investissement Main dans la main 2023 et des efforts actuellement déployés pour organiser des forums nationaux de l'investissement Main dans la main dans le but de renforcer la mobilisation et les investissements au niveau national;
- c) a salué les progrès accomplis et les retombées positives que favorise l'initiative Main dans la main au niveau des pays, qui vont dans le sens des priorités nationales;
- d) s'est félicité de la circulation améliorée et continue de l'information et des progrès accomplis grâce au tableau de bord de l'initiative, à la mise à jour du site web et à la communication avec les membres;
- e) s'est dit favorable à la fourniture de ressources techniques et de contributions volontaires supplémentaires en vue de la conception et de la concrétisation d'investissements en collaboration avec un éventail de partenaires de plus en plus large en raison de l'accroissement de la demande de la part des membres.

Rapports des conférences régionales¹⁶

14. Le Conseil s'est penché sur les rapports des cinq conférences régionales¹⁷ et de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, qui se sont tenues de janvier à mai 2024, et a noté que la question relative au réseau des bureaux de pays de la FAO avait été examinée au titre d'un point distinct.

15. Le Conseil:

- a) a souligné l'importance des conférences régionales, qui offrent aux membres des régions une occasion majeure de se rassembler pour débattre des priorités et des besoins régionaux et mettre en commun l'expérience acquise et les bonnes pratiques en matière de transformation des systèmes agroalimentaires, y compris pour aborder toute question particulière qui intéresse les membres des régions, et renforcer l'engagement au niveau ministériel;
- b) a pris note des nombreuses synergies entre les conférences régionales sur les questions ayant trait à la transformation des systèmes agroalimentaires, et a demandé à la FAO d'intégrer les priorités communes aux conférences régionales dans la planification du prochain PTB;
- c) s'est félicité des efforts que déploie actuellement la FAO pour accroître l'efficacité et l'efficacité des sessions des conférences régionales, a souligné la nécessité de continuer à prendre en compte la situation des différentes régions, et a demandé à la Direction de consulter plus avant les membres pour établir des modalités inclusives et équitables concernant le calendrier, la structure et le déroulement de chacune des sessions des conférences régionales, et de fournir une vue d'ensemble des coûts.

¹⁵ CL 175/INF/6; CL 175/PV/7; CL 175/PV/9.

¹⁶ C 2025/14; C 2025/15; C 2025/16; C 2025/17; C 2025/18; C 2025/LIM/1; CL 175/PV/2; CL 175/PV/9.

¹⁷ Le Bélarus s'est désolidarisé du rapport de la 34^e session de la Conférence régionale pour l'Europe.

16. Le Conseil a approuvé les recommandations concernant les questions programmatiques et budgétaires, étant entendu que les recommandations s'appliquant à des régions en particulier seraient mises en œuvre dans les régions concernées.

Rapports des comités du Conseil

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (138^e session) et du Comité financier (199^e session) (Rome, mai 2024)¹⁸

17. Le Conseil a examiné le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (138^e session) et du Comité financier (199^e session), et a noté que le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023 et le point sur le réseau des bureaux de pays de la FAO avaient été examinés séparément.

Rapport de la 138^e session du Comité du Programme (Rome, 20-24 mai 2024)¹⁹

18. Le Conseil a examiné le rapport de la 138^e session du Comité du Programme, notant que le Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5) et la réponse de la Direction avaient été examinés au titre d'un point distinct, et a approuvé ses conclusions concernant:

- a) l'élaboration du Plan à moyen terme 2026-2029 – priorités régionales;
- b) l'évaluation du domaine prioritaire du Programme (DPP) AN 4 – réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, et la réponse de la Direction;
- c) les informations actualisées sur l'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO;
- d) l'évaluation de l'assistance de la FAO sous forme d'espèces et de bons, et la réponse de la Direction;
- e) le Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6);
- f) le Rapport de suivi de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome;
- g) les informations actualisées concernant la Plateforme sur la science, la technologie et l'innovation;
- h) les informations actualisées sur le dialogue avec les organisations mondiales de la société civile (OSC) et d'autres mécanismes de participation;
- i) les incidences du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des évolutions y afférentes sur la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et son projet de plan d'action 2024-2027, et inscrit cela dans le cadre d'une approche efficace axée sur les systèmes alimentaires.

19. Le Conseil a pris note des réflexions du Comité concernant:

- a) Atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C: Feuille de route mondiale, partie 1 – Comment une transformation des systèmes agroalimentaires passant par une accélération de l'action climatique contribuera à concrétiser la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, aujourd'hui et demain, et a demandé à la FAO de tenir compte du fait qu'il n'existait pas de solution universelle;
- b) la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, y compris de son Plan d'action 2022-2025.

¹⁸ CL 175/9; CL 175/PV/3; CL 175/PV/9.

¹⁹ CL 175/10; CL 175/PV/3; CL 175/PV/9.

20. Le Conseil a demandé à la FAO de continuer d'adopter une approche axée sur les systèmes agroalimentaires, en conformité avec son mandat essentiel consistant à réduire l'insécurité alimentaire, dans l'ensemble de ses activités, notamment la planification du Plan à moyen terme (PMT) 2026-2029, et dans les éditions futures du rapport sur l'exécution du Programme, et a demandé à la FAO de fournir des informations actualisées sur l'efficacité de cette approche lors des réunions ultérieures du Conseil et des autres organes directeurs.

Rapports des 199^e (Rome, 20-24 mai 2024) et 200^e (Rome, 29-31 mai 2024) sessions du Comité financier²⁰

21. Le Conseil a examiné les rapports des 199^e (Rome, 20-24 mai 2024) et 200^e (Rome, 29-31 mai 2024) sessions du Comité financier, à l'exception du Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5), et la réponse de la Direction, qui a fait l'objet d'un point distinct dans l'ordre du jour, et:

- a) a approuvé les conclusions du Comité financier concernant:
 - i. la situation financière de l'Organisation;
 - ii. le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2022-2023;
 - iii. la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1);
 - iv. la nomination du/de la Commissaire aux comptes pour la période 2026-2031.
- b) Le Conseil a également pris note des réflexions du Comité financier concernant:
 - i. le Rapport sur les placements – 2023;
 - ii. l'Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2023;
 - iii. le Rapport annuel sur les ressources humaines – 2023;
 - iv. le Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2023;
 - v. le Rapport annuel de l'Inspecteur général – 2023;
 - vi. le Rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2023;
 - vii. les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route solides concernant les initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité et des économies;
 - viii. les progrès accomplis quant à l'analyse approfondie de l'équilibre entre les contributions volontaires et les contributions ordinaires.

Rapport de la 120^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 25-27 mars 2024)²¹

22. Le Conseil a examiné le rapport de la 120^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

23. Le Conseil:

- a) a approuvé le changement spécifique du nom du Groupe de travail FAO/OEA-CIE/IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes,

²⁰ CL 175/11; CL 175/15; CL 175/LIM/2; CL 175/PV/3; CL 175/PV/9.

²¹ CL 175/12; CL 175/PV/4; CL 175/PV/9.

qui deviendrait la «Commission des statistiques agricoles pour l'Amérique latine et les Caraïbes», et a adopté la résolution 1/175 du Conseil modifiant le nom du Groupe de travail et promulguant ses statuts, telle qu'elle figure à l'annexe C;

- b) a approuvé les considérations du Comité concernant:
- i. la publicité des protocoles d'accord signés par la FAO et a demandé à la FAO d'accélérer ses travaux concernant la publicité des protocoles d'accord signés avec d'autres parties;
 - ii. la suite donnée à la recommandation n° 7 présentée dans le rapport du CCI intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1);
- c) a pris note des réflexions du Comité concernant:
- i. la clôture de l'examen des questions de compétence au regard du régime commun du système des Nations Unies;
 - ii. la proposition relative à l'organisation de la première cérémonie des traités en marge de la prochaine session de la Conférence.

Questions relatives à la gouvernance

Réseau des bureaux de pays de la FAO²²

24. Le Conseil:

- a) a accueilli avec satisfaction les rapports des conférences régionales sur la voie à suivre concernant le réseau des bureaux de pays de la FAO et a souscrit aux conclusions figurant dans le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (138^e session) et du Comité financier (199^e session);
- b) s'est déclaré favorable aux principes exposés et s'est félicité de l'accent mis sur l'amélioration de l'efficacité, de l'efficacité, de l'agilité et de la souplesse au niveau des pays, aux fins de l'exécution du mandat principal;
- c) a souligné qu'il était important de favoriser les actions programmatiques au niveau des pays, en prenant en compte les spécificités et les compétences techniques régionales et nationales et conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- d) a encouragé la Direction à prendre en compte les conclusions et les recommandations ayant trait aux bureaux décentralisés lors de l'élaboration de sa stratégie visant à améliorer le réseau des bureaux de pays en concertation étroite avec les États membres;
- e) s'est dit favorable au principe consistant à maintenir la neutralité budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des ajustements relatifs aux bureaux de pays, tout en préservant les capacités techniques au siège et dans les bureaux régionaux et sous-régionaux;
- f) a demandé à la Direction de communiquer des informations actualisées sur l'examen du réseau des bureaux décentralisés de la FAO, en prenant en compte le processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement;
- g) a demandé à la Direction de mener des consultations inclusives, transparentes et itératives auprès des États membres, en particulier les pays hôtes, lesquelles doivent déboucher sur la formulation et l'application de critères précis pour la modernisation, la restructuration et l'établissement des bureaux décentralisés;

²² CL 175/13; CL 175/13 Sup.1; CL 175/PV/4; CL 175/PV/9.

- h) a demandé à la Direction de communiquer rapidement des informations actualisées à ce sujet dès les prochaines sessions du Conseil, et a dit attendre avec intérêt de nouvelles discussions sur cette importante question.

Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5) et réponse de la Direction²³

25. Le Conseil:

- a) a accueilli favorablement et a salué le document du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5), qui donne une vue d'ensemble constructive de la situation en matière de gestion et d'administration à la FAO, et s'est félicité de la réponse et des réflexions de la Direction;
- b) a approuvé les recommandations formulées par le Comité financier à sa 199^e session et par le Comité du Programme à sa 138^e session au sujet du rapport du CCI;
- c) a accueilli favorablement la réponse de la Direction aux quatre recommandations formelles adressées à celle-ci (recommandations 1, 2, 6 et 9), et a dit attendre avec intérêt leur mise en œuvre compte tenu de leur degré d'acceptation et dans les délais suggérés;
- d) a accueilli avec satisfaction les réflexions de la Direction sur les six recommandations formelles adressées au Conseil (recommandations 3, 4, 5, 7, 8 et 10) visant à aider celui-ci à déterminer si chacune de ces recommandations doit être acceptée et, dans l'affirmative, comment et quand elle doit être mise en œuvre;
- e) a souscrit, s'agissant de la recommandation 3, au principe selon lequel les fonctions, responsabilités et méthodes de travail des bureaux régionaux, bureaux sous-régionaux et bureaux de pays doivent être précisément définies et actualisées, et a dit attendre avec intérêt qu'une solution pragmatique et adéquate pour sa mise en œuvre soit étudiée de manière plus approfondie lors de consultations informelles avec tous les membres;
- f) a demandé à la Direction, s'agissant des recommandations 4 et 5, d'insérer les éléments supplémentaires proposés dans le prochain PTB de sorte que les débats et la prise de décision soient plus efficaces, tout en soulignant qu'il importait de continuer à ancrer le PTB dans les principes de la gestion axée sur les résultats;
- g) a pris note, s'agissant de la recommandation 7, du fait que le financement des engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie après cessation de service nécessite une solution à l'échelle du système des Nations Unies, et a demandé à la Direction de continuer à collaborer avec les mécanismes pertinents du système des Nations Unies à cet égard, et de tenir les membres régulièrement informés par l'intermédiaire du Comité financier;
- h) a encouragé la Direction à donner suite à la recommandation 8, lui a demandé de prendre des mesures spécifiques pour réduire le taux de vacance de poste et accélérer les processus de recrutement, et a dit attendre avec intérêt que des informations actualisées à ce sujet soient communiquées à la prochaine session ordinaire du Comité financier;
- i) a adhéré à la recommandation 9 et a demandé à la Direction d'élaborer un plan d'action indiquant les rôles et les responsabilités relatifs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de ces processus, qui sera présenté au Conseil par l'intermédiaire du Comité financier et du Comité du Programme avant la fin de l'année 2025;
- j) s'est penché sur la recommandation 10, en rapport avec la nécessité d'examiner la Charte du Bureau de l'évaluation et la Charte du Bureau de l'Inspecteur général de façon à s'assurer qu'elles sont bien en adéquation avec les pratiques optimales du système des

²³ CL 175/14; CL 175/14 Sup.1; CL 175/PV/4; CL 175/PV/5; CL 175/PV/9.

Nations Unies, a dit souhaiter que d'autres consultations informelles soient organisées et que la réflexion se poursuive au sein des organes directeurs compétents, et a demandé à la Direction de faire un premier point à ce sujet à la 177^e session du Conseil;

- k) a demandé que toutes les recommandations pertinentes du CCI, qu'elles soient formelles ou informelles, soient examinées lors de nouvelles consultations informelles et des sessions futures des comités du Conseil, selon qu'il conviendra, et a demandé également que la Direction prête un appui et formule des avis à cet égard, afin de fournir des indications au Conseil quant à la suite à donner à ces recommandations;
- l) a demandé que la Direction, en prenant en considération les résultats des consultations avec le Président indépendant du Conseil, élabore et présente à la prochaine session du Conseil un projet de plan d'action qui sera un document évolutif pour la mise en œuvre de toutes les recommandations du CCI, tant formelles qu'informelles, compte tenu de leur degré d'acceptation, et de tenir les membres informés de l'état d'avancement de cette mise en œuvre;
- m) a demandé que des informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations lui soient communiquées à sa prochaine session ordinaire;
- n) a demandé au Président indépendant du Conseil d'organiser des consultations informelles auprès des membres, en vue de la présentation de propositions consensuelles au Conseil, à sa 176^e session, à propos des recommandations qui lui ont été adressées.

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 174^e session (Rome, 4-8 décembre 2023)²⁴

26. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions qu'il a prises à sa 174^e session et a dit se réjouir des mesures de la FAO visant à mieux faire état des décisions antérieures du Conseil.

Autres questions

Représentation du Groupe régional pour le Pacifique Sud-Ouest au Conseil de la FAO²⁵

27. Le Conseil:

- a) a pris note de la proposition formulée par l'Australie, au nom du Groupe régional pour le Pacifique Sud-Ouest, tendant à augmenter d'un siège le nombre de sièges au Conseil dont disposent les membres de ce groupe régional, portant à 50 le nombre total de sièges dans la composition globale du Conseil, compte tenu de la représentation importante des pays en développement dans cette région;
- b) a rappelé les articles V et XX des Textes fondamentaux, et a demandé que soit élaboré un document de la Direction contenant des informations contextuelles, des antécédents et des critères, notamment les options étudiées par le passé concernant l'élargissement ou la modification de la composition du Conseil, la justification et les résultats des processus précédents d'examen global des questions liées au changement de la composition du Conseil afin d'éclairer l'élaboration d'une feuille de route relative aux consultations informelles sur ce sujet qui seront menées par le Président indépendant du Conseil, et un éventuel examen ultérieur par le Conseil;
- c) a noté que les interventions des délégués figuraient dans les comptes rendus *in extenso*.

²⁴ CL 175/LIM/3; CL 175/PV/7; CL 175/PV/9.

²⁵ CL 175/PV/5; CL 175/PV/7; CL 175/PV/8; CL 175/PV/9.

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO²⁶

28. Le Conseil a pris acte des notes de synthèse sur les thèmes suivants qui lui ont été communiquées pour information seulement:
- a) Forum mondial biennal des Nations Unies pour les jeunes autochtones;
 - b) Développer les solutions numériques en vue de la transformation durable des systèmes agroalimentaires, notamment l'intelligence artificielle (IA) et les biens publics numériques;
 - c) Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition et faits nouveaux au sujet de la collaboration de la FAO avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant les indicateurs dont la FAO est responsable;
 - d) Informations actualisées sur la 28^e session de la Conférence des parties (COP 28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et conclusions de la 60^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
29. Le Conseil a demandé des informations sur les difficultés auxquelles la FAO est confrontée concernant l'utilisation de l'IA et sur la manière dont elle gère les pratiques en matière de données et d'achats s'agissant de l'IA et des systèmes d'information.

Calendrier 2024-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM²⁷

30. Le Conseil a pris note du calendrier provisoire des organes directeurs de la FAO, du Fonds international du développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM) proposé pour 2024-2025, tel qu'il figure à l'annexe D du présent rapport.

Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel²⁸

31. Le Conseil a nommé M. Armando Alberto Benedetti Villaneda, Ambassadeur, Représentant permanent de la République de Colombie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, pour remplacer M. Guillermo Valentín Rodolico, ancien Représentant permanent adjoint de la République d'Argentine auprès de la FAO, du FIDA et du PAM, aux fonctions de membre en qualité de représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel pour le reste de son mandat (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026).

32. Le Conseil a nommé en outre M^{me} Eleni Pappasolomontos, Conseillère, Représentante permanente adjointe de la République de Chypre auprès de la FAO, pour remplacer M. Marios Georgiades, ancien Représentant permanent adjoint de la République de Chypre auprès de la FAO, aux fonctions de membre suppléant en qualité de représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel pour le reste de son mandat (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024).

Nomination d'un président suppléant du Comité de recours²⁹

33. Le Conseil a nommé M. Purna Cita Nugraha, Conseiller, Représentant permanent suppléant de la République d'Indonésie auprès de la FAO, du FIDA et du PAM, Président suppléant du Comité de recours pour une période de deux ans avec effet immédiat.

²⁶ CL 175/INF/4; CL 175/INF/4 Annexes web 1-4; CL 175/PV/7; CL 175/PV/9.

²⁷ CL 175/LIM/1; CL 175/PV/7; CL 175/PV/9.

²⁸ CL 175/LIM/4; CL 175/PV/8; CL 175/PV/9.

²⁹ CL 175/LIM/5; CL 175/PV/8; CL 175/PV/9.

Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO³⁰

34. M^{me} Florence Tartanac, Présidente de l'Association des fonctionnaires du cadre organique de la FAO, a prononcé une déclaration au nom des associations du personnel de la FAO.

³⁰ CL 175/PV/8; CL 175/PV/9.

Annexe A

Ordre du jour de la 175^e session du Conseil

Questions de procédure

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction

Questions relatives au Programme

3. Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023
4. Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes
5. Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
6. Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
7. Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main

Rapports des conférences régionales

8. Conférences régionales
 - 8.1 Rapport de la 33^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique (Rabat [Maroc], 26-28 mars 2024 [réunion des hauts fonctionnaires] et 18-20 avril 2024 [réunion ministérielle])
 - 8.2 Rapport de la 37^e session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (Colombo [Sri Lanka], 31 janvier - 2 février 2024 [réunion des hauts fonctionnaires] et 19-22 février 2024 [réunion ministérielle])
 - 8.3 Rapport de la 34^e session de la Conférence régionale pour l'Europe (Rome [Italie], 14-17 mai 2024)
 - 8.4 Rapport de la 38^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Georgetown [Guyana], 11-13 mars 2024 [réunion des hauts fonctionnaires] et 18-21 mars 2024 [réunion ministérielle])
 - 8.5 Rapport de la 37^e session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (Amman [Jordanie], 5-8 février 2024 [réunion des hauts fonctionnaires] et 4-5 mars 2024 [réunion ministérielle])
 - 8.6 Rapport de la 8^e Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (Ottawa [Canada], 9-10 avril 2024)

Rapports des comités du Conseil

9. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (138^e session) et du Comité financier (199^e session) (Rome, mai 2024)
10. Rapport de la 138^e session du Comité du Programme (Rome, 20-24 mai 2024)
11. Rapports des 199^e (Rome, 20-24 mai 2024) et 200^e (Rome, 29-31 mai 2024) sessions du Comité financier
 - 11.1 État des contributions courantes et des arriérés
12. Rapport de la 120^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 25-27 mars 2024)

Questions relatives à la gouvernance

13. Réseau des bureaux de pays de la FAO
14. Rapport du Corps commun d'inspection du système de Nations Unies intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5) et réponse de la Direction
15. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 174^e session (Rome, 4-8 décembre 2023)

Autres questions

16. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
17. Calendrier 2024-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM
18. Questions diverses
 - 18.1 Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel
 - 18.2 Nomination d'un président suppléant du Comité de recours
 - 18.3 Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO
19. Représentation du Groupe régional pour le Pacifique Sud-Ouest au Conseil de la FAO

Annexe B

Liste des documents

CL 175/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire
CL 175/4	Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes
CL 175/9	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (138 ^e session) et du Comité financier (199 ^e session) (Rome, 20 et 24 mai 2024)
CL 175/10	Rapport de la 138 ^e session du Comité du Programme (Rome, 20-24 mai 2024)
CL 175/11	Rapport de la 199 ^e session du Comité financier (Rome, 20-24 mai 2024)
CL 175/12	Rapport de la 120 ^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 25-27 mars 2024)
CL 175/13	Réseau des bureaux de pays de la FAO – État des lieux et voie à suivre
CL 175/13 Sup.1	Réseau des bureaux de pays de la FAO – État des lieux et voie à suivre – Conclusions des conférences régionales (février-mai 2024)
CL 175/14	Rapport du Corps commun d’inspection du système des Nations Unies: <i>Examen de la gestion et de l’administration de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture</i> (JIU/REP/2023/5)
CL 175/14 Sup.1	Rapport du Corps commun d’inspection du système des Nations Unies: <i>Examen de la gestion et de l’administration de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture</i> (JIU/REP/2023/5) – Réponse et réflexions de la Direction
CL 175/15	Rapport de la 200 ^e session du Comité financier (Rome, 29-31 mai 2024)
Série C 2025	
C 2025/8	Rapport sur l’exécution du Programme 2022-2023
C 2025/8 WA 1	Résultats de l’Organisation
C 2025/8 WA 2	Résultats financiers
C 2025/8 WA 3	Méthode de suivi
C 2025/8 WA 4	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d’innovation pendant la période biennale 2022-2023
C 2025/8 WA 5	Progrès accomplis au cours de l’exercice biennal 2022-2023 dans l’exécution du Plan d’action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique pour 2022-2031

C 2025/8 WA 6	Domaines d'impact à valeur ajoutée
C 2025/8 WA 7	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU-SWAP 2.0)
C 2025/8 WA 8	Équilibre entre les effectifs masculins et féminins et répartition géographique
C 2025/8 WA 9	Politique linguistique et multilinguisme à la FAO
C 2025/14	Rapport de la 33 ^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique (Rabat [Maroc], 26-28 mars 2024 [réunion des hauts fonctionnaires] et 18-20 avril 2024 [réunion ministérielle])
C 2025/15	Rapport de la 37 ^e session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (Colombo [Sri Lanka], 31 janvier - 2 février 2024 [réunion des hauts fonctionnaires] et 19-22 février 2024 [réunion ministérielle])
C 2025/16	Rapport de la 34 ^e session de la Conférence régionale pour l'Europe (Rome [Italie], 14-17 mai 2024)
C 2025/17	Rapport de la 38 ^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Georgetown [Guyana], 11-13 mars 2024 [réunion des hauts fonctionnaires] et 18-21 mars 2024 [réunion ministérielle])
C 2025/18	Rapport de la 37 ^e session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (Amman [Jordanie], 5-8 février 2024 [réunion des hauts fonctionnaires] et 4-5 mars 2024 [réunion ministérielle])
C 2025/LIM/1	Rapport de la 8 ^e Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (Ottawa [Canada], 9-10 avril 2024)
Série CL 175/INF	
CL 175/INF/1	Calendrier provisoire
CL 175/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 175/INF/4	Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
CL 175/INF/4 WA1	Forum mondial biennal des Nations Unies pour les jeunes autochtones
CL 175/INF/4 WA2	Développer les solutions numériques en vue de la transformation durable des systèmes agroalimentaires, notamment l'intelligence artificielle (IA) et les biens publics numériques
CL 175/INF/4 WA3	Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition et faits nouveaux au sujet de la collaboration de la FAO avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant les indicateurs dont la FAO est responsable

- CL 175/INF/4 WA4 Informations actualisées sur la 28^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et conclusions de la 60^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
- CL 175/INF/5 Méthodes de travail pour la 175^e session du Conseil
- CL 175/INF/6 Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main

Série CL 175/LIM

- CL 175/LIM/1 Calendrier 2024-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM
- CL 175/LIM/2 État des contributions courantes et des arriérés au 3 juin 2024
- CL 175/LIM/3 Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 174^e session (Rome, 4-8 décembre 2023)
- CL 175/LIM/4 Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel
- CL 175/LIM/5 Nomination d'un président suppléant du Comité de recours

Autres documents

Liste des délégués et observateurs

Série CL 175 PV

- CL 175/PV/1 à
CL 175/PV/9 Comptes rendus *in extenso* des séances plénières

Série CL 175 OD

- CL 175/OD/1 à
CL 175/OD/5 Programmes des séances

Annexe C

Résolution 1/175

Commission des statistiques agricoles pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹

LE CONSEIL,

Considérant

que le Groupe de travail FAO/OEA-CIE/IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (ci-après «le Groupe de travail») a été créé en 1958 sous la forme d'une initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la FAO» ou «l'Organisation») et de l'Institut interaméricain de statistique (IASI)²,

qu'en 1994, l'IASI s'est retiré du Groupe du travail et a été remplacé par l'Organisation des États américains (OEA) et par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) dans le cadre de la Conférence interaméricaine de statistique (CIE), comme indiqué dans le rapport final de la 11^e session de cette dernière, et que le Groupe de travail a dès lors pris le nom de «Groupe de travail FAO/OEA-CIE/IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes»,

que le Groupe de travail, à sa 31^e session, tenue du 28 au 30 mars 2023, a estimé, entre autres, que le nom qu'il portait n'était pas représentatif de la nature de ses activités, l'expression «groupe de travail» ne reflétant pas les fonctions d'une commission technique de la FAO et suggérant un mécanisme moins officiel et moins important, et que ce nom donnait à penser que ses activités étaient soumises à un calendrier établi et portaient sur des produits techniques spécifiques,

qu'à sa 31^e session, le Groupe de travail a recommandé qu'à compter de sa prochaine session, en 2025, il soit désigné sous le nom de «Commission des statistiques agricoles pour l'Amérique latine et les Caraïbes»; et qu'il a demandé à cette fin que la FAO entame la procédure ad hoc visant à modifier son nom,

que la FAO, eu égard à cette demande, a consulté l'OEA/la CIE et l'IICA le 21 novembre 2023 afin de s'assurer qu'ils ne s'opposaient pas à la modification du nom du Groupe de travail; et que les deux organisations ont donné leur accord par écrit à cette modification les 30 et 23 novembre 2023, respectivement,

Promulgue par les présentes les statuts de la Commission des statistiques agricoles pour l'Amérique latine et les Caraïbes reproduits ci-après:

COMPOSITION

1. Peuvent faire partie de la Commission des statistiques agricoles pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ci-après «la Commission») tous les États membres et membres associés de la FAO dont les territoires sont situés en totalité ou en partie dans la région telle qu'elle a été définie par l'Organisation ou qui ont la charge des relations internationales de tout territoire non autonome de la région. La Commission se compose de ceux de ces États qui ont notifié au Directeur général de l'Organisation leur désir d'en faire partie.

¹ Le terme «agriculture» est employé au sens large, comme dans l'Acte constitutif de la FAO, et englobe notamment, mais non exclusivement, les pêches, les produits de la mer, les forêts, les produits bruts de l'exploitation forestière et l'élevage.

² Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social. [Informe de la Cuarta Reunión del Subcomité de Coordinación Estadística del Istmo Centroamericano](#), 24 mai 1958.

MANDAT

2. La Commission a pour mandat d'examiner la situation en matière de statistiques alimentaires et agricoles dans la région, de conseiller les États membres sur l'établissement et la normalisation des statistiques agricoles dans le cadre général des travaux statistiques de la FAO et de convoquer les groupes d'étude ou autres organes subsidiaires formés d'experts nationaux qui sont nécessaires à cette fin. Dans le cadre de son mandat, la Commission a en particulier pour tâche:
 - a. d'établir son programme de travail en l'axant sur l'élaboration et la promotion des statistiques alimentaires et agricoles, y compris l'exécution périodique de recensements agricoles et d'enquêtes de consommation alimentaire, ainsi que l'accomplissement d'un effort continu d'investigation et d'expérimentation contrôlée destinée à fournir des renseignements sur la situation courante, ainsi que sur le commerce des produits alimentaires et agricoles et les exigences y afférentes;
 - b. d'arrêter un ordre de priorité tenant compte tant des besoins immédiats que de l'établissement, à long terme, de statistiques agricoles sur des bases solides et pérennes;
 - c. de dresser un programme minimum pour les statistiques agricoles courantes;
 - d. de formuler des recommandations concernant les mesures que les États membres doivent adopter pour:
 - i. normaliser les concepts, les définitions et la méthodologie en matière de statistiques alimentaires et agricoles,
 - ii. coordonner ces statistiques du point de vue de leur portée, de leur exactitude, de leur degré d'actualité et de leur comparabilité,
 - iii. prévoir des programmes de formation statistique à court et à long terme, à tous les échelons,
 - iv. organiser des travaux de recherche sur les problèmes statistiques qui intéressent tous les pays de la région;
 - e. de formuler des recommandations sur la manière dont la FAO pourrait aider les États membres à établir leurs statistiques alimentaires et agricoles, notamment concernant l'organisation de centres de perfectionnement et de séminaires, l'encouragement de l'octroi de bourses, la fourniture d'une assistance technique par l'intermédiaire d'experts et de conseillers régionaux en matière de statistiques et la promotion de travaux de recherche sur les problèmes statistiques qui se posent dans les circonstances locales;
 - f. de se pencher sur les problèmes dont elle est saisie par la Conférence et le Conseil de la FAO ainsi que par les conférences régionales de la FAO et de préparer comme il convient des rapports contenant des recommandations pertinentes;
 - g. d'organiser des discussions techniques entre les experts nationaux concernant des problèmes statistiques déterminés ayant trait à son programme de travail en convoquant des groupes de travail dont elle arrête le mandat;
 - h. de rassembler des renseignements provenant des États membres relativement à son programme de travail et à celui de ses groupes de travail;
 - i. de préparer à l'intention du Directeur général de l'Organisation un rapport sommaire destiné à être soumis à la Conférence ou au Conseil de la FAO, en y insérant ses principales recommandations et en particulier celles qui ont trait aux questions relatives aux politiques, aux aspects financiers ou aux programmes qui exigent une décision de la Conférence ou du Conseil.

OBSERVATEURS

3. Les États membres de l'Organisation et les membres associés qui ne sont pas membres de la Commission, mais qui portent un intérêt particulier à ses travaux peuvent, sur demande adressée au Directeur général de l'Organisation, assister en qualité d'observateurs aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux réunions ad hoc.
4. Les États qui ne sont pas membres ni membres associés de la FAO, mais qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent – s'ils le demandent et si le Conseil de la FAO, sur recommandation de la Commission, donne son approbation – être invités à assister en qualité d'observateurs aux sessions de la Commission, conformément aux dispositions relatives à l'octroi du statut d'observateur aux États qui ont été adoptées par la Conférence de l'Organisation.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

5. La participation d'organisations internationales aux travaux de la Commission et les relations entre la Commission et ces organisations sont régies par les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif et du Règlement général de l'Organisation, ainsi que par les règles adoptées par la Conférence ou le Conseil de la FAO concernant les relations avec les organisations internationales.

SESSIONS

6. La Commission tient au moins une session tous les deux ans. Le Directeur général de l'Organisation convoque les sessions de la Commission et il en détermine le lieu après avoir consulté les autorités compétentes du pays d'accueil, compte tenu des recommandations de la Commission à ce sujet. Les sessions de la Commission peuvent être organisées, selon qu'il convient, en présentiel, à distance grâce à des moyens électroniques comme la visioconférence, ou en modalité hybride.

RAPPORTS

7. La Commission soumet au Directeur général de l'Organisation, à intervalles appropriés, des rapports d'activité et des recommandations, afin que le Directeur général puisse en tenir compte en préparant le projet de Programme de travail et budget de l'Organisation et d'autres documents destinés à ses organes directeurs.
8. Le Directeur général de l'Organisation porte à l'attention de la Conférence de la FAO, par la voie du Conseil de la FAO, les recommandations adoptées par la Commission qui ont des incidences sur les politiques, le programme ou les finances de l'Organisation.
9. Des exemplaires de chaque rapport de la Commission sont communiqués pour information, dès qu'ils sont disponibles, aux États membres et membres associés de l'Organisation et aux organisations internationales.
10. Sous réserve des dispositions des paragraphes précédents, le Directeur général de l'Organisation peut inviter les membres de la Commission à fournir à celle-ci des renseignements sur les mesures prises pour donner suite à ses recommandations.

ORGANES SUBSIDIAIRES

11. La Commission peut établir tout organe subsidiaire qu'elle juge nécessaire à l'accomplissement de sa tâche, sous réserve que les crédits voulus soient disponibles au chapitre pertinent du budget approuvé de l'Organisation; le Directeur général de l'Organisation détermine si de tels crédits sont disponibles. Avant de prendre une décision entraînant des dépenses liées à la création d'organes subsidiaires, la Commission doit être saisie d'un rapport du Directeur général consacré aux incidences administratives et financières de cette décision.

12. La Commission fixe le mandat des organes subsidiaires et la manière dont ceux-ci lui font rapport.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

13. Le Secrétaire de la Commission est désigné par le Directeur général de l'Organisation, devant lequel il est responsable administrativement. Les dépenses du secrétariat de la Commission sont fixées et payées par l'Organisation, dans les limites des crédits ouverts à cette fin dans le budget approuvé de l'Organisation.
14. Les opérations financières de la Commission et de ses organes subsidiaires sont régies par les dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Organisation.
15. Les dépenses engagées par les représentants des membres de la Commission pour assister aux sessions de la Commission ou de ses organes subsidiaires, ainsi que les dépenses engagées par les observateurs participant aux sessions sont à la charge des gouvernements ou des organisations dont ils relèvent.
16. Les dépenses engagées par les experts indépendants invités à participer à titre personnel pour apporter un appui technique aux sessions de la Commission sont à imputer au budget de la Commission.

LANGUES

17. Les langues de travail de la Commission sont l'anglais et l'espagnol.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

18. La Commission peut adopter et modifier son propre règlement intérieur, qui sera conforme à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation ainsi qu'aux principes régissant les commissions et comités adoptés par la Conférence de la FAO. Le règlement intérieur et les modifications qui y sont apportées entrent en vigueur à compter de leur approbation par le Directeur général de l'Organisation.

Annexe D

Calendrier 2024-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM

	2024		2025	
JANVIER	APRC (37°) (réunion des hauts fonctionnaires)	31/1 - 2/2		
FÉVRIER	NERC (37°) (réunion des hauts fonctionnaires) FIDA/CG APRC (37°) (réunion ministérielle) PAM/CA	5-8 14-15 19-22 26-28	FIDA/CG PAM/CA	12-13 17-21
MARS	NERC (37°) (réunion ministérielle) LARC (38°) (réunion des hauts fonctionnaires) LARC (38°) (réunion ministérielle) CQCJ (120°) ARC (33°) (réunion des hauts fonctionnaires)	4-5 11-13 18-21 25-27 26-28	CQCJ (122°) FC (203°) PC (140°) CRGAA (20°)	3-5 10-14 10-14 24-28
AVRIL	INARC (8°) ARC (33°) (réunion ministérielle) FIDA/CA	9-10 18-20 24	CL (177°)	7-11
MAI	ERC (34°) FC (199°) PC (138°) FC (200°) (PAM)	14-17 20-24 20-24 29-31	FIDA/CA FC (204°) (PAM)	7-9 12-14
JUIN	CL (175°) PAM/CA	10-14 24-28	PAM/CA C (44°)	23-27 28/6 - 4/7
JUILLET	COFI (36°) COFO (27°)	8-12 22-26	CL (178°)	7
AOÛT				
SEPTEMBRE	CP (76°) FIDA/CA COAG (29°)	11-13 17-19 30/9 - 4/10	FIDA/CA CQCJ (123°)	16-18 22-24
OCTOBRE	FMA JMA CSA (52°) CQCJ (121°)	14-18 16 21-25 28-30	FMA JMA CSA (53°) FC (205°) (PAM)	13-17 16 20-24 27-28
NOVEMBRE	FC (201°) (PAM) FC (202°) PC (139°) PAM/CA CODEX (47°) (Genève)	4-5 11-15 11-15 18-22 25-30	FC (206°) PC (141°) CODEX (48°) PAM/CA	3-7 3-7 10-14 17-21
DÉCEMBRE	CL (176°) FIDA/CA	2-6 10-12	CL (179°) FIDA/CA	1-5 9-11

APRC Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

ARC Conférence régionale pour l'Afrique

C Conférence

CL Conseil

COAG Comité de l'agriculture

CODEX Commission du Codex Alimentarius

COFI Comité des pêches

COFO Comité des forêts

CP Comité des produits

CQCJ Comité des questions constitutionnelles et juridiques

CRGAA Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

CSA Comité de la sécurité alimentaire mondiale

ERC Conférence régionale pour l'Europe

FC Comité financier

FIDA/CA Conseil d'administration du FIDA

FIDA/CG Conseil des gouverneurs du FIDA

FMA Forum mondial de l'alimentation

INARC Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord

JMA Journée mondiale de l'alimentation

LARC Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

NERC Conférence régionale pour le Proche-Orient

PAM/CA Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

PC Comité du Programme

COMITÉ DU PROGRAMME (juillet 2023 - juin 2025)

Présidente

M^{me} Yael Rubinstein
(Israël)

Membres

Afrique du Sud (M^{me} Nosipho Nausca Jean Jezile)
Argentine (M. Carlos Bernardo Cherniak)
Brésil (M^{me} Carla Barroso Carneiro)
Canada (M. Maarten de Groot)
Japon (M. Kuraya Yoshihiro)
Malaisie (M. Abdul Rahman Bin Abdul Wahab)

Nouvelle-Zélande (M^{me} Jenny Reid)
Pays-Bas (Royaume des) (M. Marcel Beukeboom)
République-Unie de Tanzanie (M^{me} Jacqueline Boniface Mbuya)
Soudan (M^{me} Sadiya Elmubarak Ahmed Daak)
Suisse (M^{me} Krisztina Bende)

<https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/substitute-representatives/fr/>

COMITÉ FINANCIER (juillet 2023 - juin 2025)

Président

M. Mina Rizk
(Égypte)

Membres

Australie (M^{me} Emma Hatcher)
Chine (M. Li Bo)
Congo (M. Bienvenu Ntsouanva)
États-Unis d'Amérique (M. Rodney M. Hunter)
Inde (M. Jujavarapu Balaji)
Koweït (M. Sultan Alotaibi)

Maroc (M. Abdellah Larhmaid)
Mexique (M. Miguel Jorge García Winder)
Oman (M^{me} Fadia Aljamaal)
République dominicaine (M^{me} Berioska Morrison González)
Royaume-Uni (M. Christopher Mace)
Suède (M^{me} Pernilla Ivarsson)

<https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (juillet 2023 - juin 2025)

Présidente

M^{me} Céline Jurgensen
(France)

Membres

Australie (M^{me} Emma Hatcher)
Canada (M^{me} Julie Emond)
Indonésie (M. Purna Cita Nugraha)
Luxembourg (M^{me} Marie-Lise Stoll)

Sénégal (M. Madiagne Tall)
Soudan (M. Sayed Altayeb Ahmed)
Venezuela (République bolivarienne du)

<https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/cclm/substitute-representatives/fr/>

CONSEIL EXÉCUTIF DU PAM 2024

Date d'échéance du mandat

Élus par le Conseil de la FAO

Élus par le Conseil économique et social

31 décembre 2024

Bangladesh (B)¹
États-Unis d'Amérique (D)
Koweït (B)²
Pays-Bas (Royaume des) (D)
Pérou (C)
Sénégal (A)

Fédération de Russie (E)
Finlande (D)⁸
Ghana (A)
Inde (B)
République de Corée (B)
Suède (D)

31 décembre 2025

Allemagne (D)
Arabie saoudite (B)
Brésil (C)
Canada (D)
Gabon (A)³
Kenya (A)

Algérie (A)⁹
Australie (D)
Espagne (D)
Éthiopie (A)
Iran (République islamique d') (B)
Panama (C)

31 décembre 2026

Argentine (C)⁴
Hongrie (E)
Irlande (D)
Maroc (A)^{5,6}
Suisse (D)
Zimbabwe (A)^{5,7}

Chine (B)
Japon (D)
Pologne (E)
République dominicaine (C)
Royaume-Uni (D)
Zambie (A)

¹ Le Bangladesh et l'Iran sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Bangladesh siègera du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et l'Iran du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Suite à l'élection par le Conseil économique et social de l'Iran (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025), les pays de la liste B sont convenus que le Bangladesh prendrait la suite de la République islamique d'Iran au siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

² L'Iran et le Koweït sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Iran siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et le Koweït du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

³ Le Gabon et le Tchad sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Gabon siègera du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024 et le Tchad du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

⁴ L'Argentine, le Mexique et le Chili sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Argentine siègera en 2024, le Mexique en 2025 et le Chili en 2026.

⁵ Un siège de la liste A (2024-2026) est occupé conformément à l'ordre de roulement décrit ici: <https://executiveboard.wfp.org/fr/etats-membres-et-repartition-des-sieges>.

⁶ Le Maroc et l'Égypte sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Maroc siègera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et l'Égypte du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

⁷ Le Zimbabwe et le Gabon sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siègera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et le Gabon du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

⁸ La Finlande a été élue au Conseil d'administration pour reprendre le mandat de la France, qui n'était pas arrivé à son terme, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

⁹ À sa 4^e séance plénière, tenue le 5 décembre 2023, le Conseil économique et social a élu par acclamation l'Algérie pour terminer le mandat de la Mauritanie, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

MEMBRES DE LA FAO

194 États membres
2 membres associés
1 organisation membre

Afghanistan	Grenade	Palaos
Afrique du Sud	Guatemala	Panama
Albanie	Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Algérie	Guinée-Bissau	Paraguay
Allemagne	Guinée équatoriale	Pays-Bas (Royaume des)
Andorre	Guyana	Pérou
Angola	Haïti	Philippines
Antigua-et-Barbuda	Honduras	Pologne
Arabie saoudite	Hongrie	Portugal
Argentine	Îles Cook	Qatar
Arménie	Îles Féroé	République arabe syrienne
Australie	(membre associé)	République centrafricaine
Autriche	Îles Marshall	République de Corée
Azerbaïdjan	Îles Salomon	République de Moldova
Bahamas	Inde	République démocratique du Congo
Bahreïn	Indonésie	République démocratique populaire lao
Bangladesh	Iran (République islamique d')	République dominicaine
Barbade	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Bélarus	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Islande	Roumanie
Belize	Israël	Royaume-Uni
Bénin	Italie	Rwanda
Bhoutan	Jamaïque	Sainte-Lucie
Bolivie (État plurinational de)	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Bosnie-Herzégovine	Jordanie	Saint-Marin
Botswana	Kazakhstan	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Kenya	Samoa
Brunéi Darussalam	Kirghizistan	Sao Tomé-et-Principe
Bulgarie	Kiribati	Sénégal
Burkina Faso	Koweït	Serbie
Burundi	Lesotho	Seychelles
Cabo Verde	Lettonie	Sierra Leone
Cambodge	Liban	Singapour
Cameroun	Libéria	Slovaquie
Canada	Libye	Slovénie
Chili	Lituanie	Somalie
Chine	Luxembourg	Soudan
Chypre	Macédoine du Nord	Soudan du Sud
Colombie	Madagascar	Sri Lanka
Comores	Malaisie	Suède
Congo	Malawi	Suisse
Costa Rica	Maldives	Suriname
Côte d'Ivoire	Mali	Tadjikistan
Croatie	Malte	Tchad
Cuba	Maroc	Tchéquie
Danemark	Maurice	Thaïlande
Djibouti	Mauritanie	Timor-Leste
Dominique	Mexique	Togo
Égypte	Micronésie (États fédérés de)	Tokélaou
El Salvador	Monaco	(membre associé)
Émirats arabes unis	Mongolie	Tonga
Équateur	Monténégro	Trinité-et-Tobago
Érythrée	Mozambique	Tunisie
Espagne	Myanmar	Türkiye
Estonie	Namibie	Turkménistan
Eswatini	Nauru	Tuvalu
États-Unis d'Amérique	Népal	Ukraine
Éthiopie	Nicaragua	Union européenne
Fédération de Russie	Niger	(organisation membre)
Fidji	Nigéria	Uruguay
Finlande	Nioué	Vanuatu
France	Norvège	Venezuela (République bolivarienne du)
Gabon	Nouvelle-Zélande	Viet Nam
Gambie	Oman	Yémen
Géorgie	Ouganda	Zambie
Ghana	Ouzbékistan	Zimbabwe
Grèce	Pakistan	